

Tableau V. Individus condamnés en 1910, par sexe, âge et état civil.

(Suite).

¹⁾ Le texte des différentes espèces de crimes et délits d'après les lois spéciales se trouve inséré sous le même N° d'ordre dans la partie

Total d'après les Lois spéciales.
Total général d'après le Code.

Le lignes horizontales en gras contiennent les